

**Objet : Procès verbal de la consultation du conseil d'école
concernant les horaires d'enseignement pour l'année scolaire 2017-
2018.**

Proposition :

Nous ne souhaitons pas modifier les horaires d'enseignement pour l'année scolaire 2017-2018. Nous demandons donc le maintien de la situation actuelle. Nous prenons en considération l'investissement de la commune et les difficultés pour les familles de modifier leur organisation pour septembre prochain.

..... 8 Pour 0 Contre 0 Abstention

La proposition est adoptée.

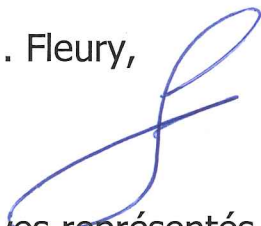
Les horaires du temps d'enseignement pour l'année scolaire 2017-2018, ne changent pas:

lundi, mardi : 9H00-12H00 et 13H30-16H30,
mercredi : 9H00-12H00,
jeudi, vendredi : 9H00-12H00, 13H30-15H00.

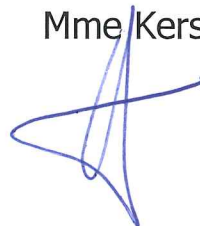
Les TAP : le jeudi et le vendredi de 15H00 à 16H30.

La commune de Muzy représentée par:

M. Fleury,

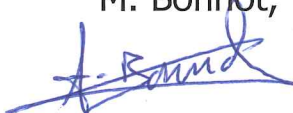


Mme Kerserho.

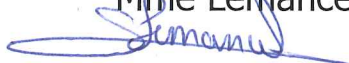


Les parents d'élèves représentés par:

M. Bonnot,



Mme Lemancel,



Mme Vautier.



L'équipe enseignante représentée par:

Mme Douchet,



Mme Hamonic,



M. Méhault.

